



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU SYNDICAL  
DELIBERATION N°2018-09-323**

**Objet : Demande de financement auprès de la Région Occitanie pour l'animation des dispositifs contractuels 2018**

**Séance du 25 septembre 2018**

**Date de convocation : 17 septembre 2018**

**Membres en exercice : 8 titulaires**

**Membres présents : 7**

**Membres votants : 7**

**Membre ayant donné procuration : 1 (M. Crauste à M. Martinez)**

**Nombre total de voix : 8**

**Le quorum est atteint : 7/8**

**Membres présents sans voix délibérative : 0**

**L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq septembre, à 14h00, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.**

**Présents :**

**Titulaires avec voix délibérative :**

Pierre MARTINEZ, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Jean Paul FRANC, Véronique MARTIN, André BRUNDU, Laurent PELISSIER.

**Exposé :**

Dans le cadre de sa délibération en date du 30 Juin 2017 approbation des principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021 le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR.

A ce titre, la Région Occitanie soutien l'ingénierie pour les chargés de missions en lien avec les dispositifs contractuels (contrat de ruralité, contrat territorial régional, contrat de réciprocité). Le montant maximal de la subvention s'élève à 30 000 € et représente 80 % des dépenses engagées.

Le plan d'actions mis en place en 2018 se présente ainsi :

Action n°1 : Mise en place de l'avenant financier 2018 du contrat de ruralité

Action n°2 : Mise en place d'un contrat territorial avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Action n°3 : Promotion de la politique Bourg-Centre

Action n°4 : Mise en place du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Action n°5 : Réflexion pour la constitution d'un contrat de réciprocité

Son coût de mise en œuvre s'établit comme suivant :

Demande de Subvention 2018 Région Occitanie					
Charges de personnel dédiées au plan d'action 2018 soutien à l'ingénierie					
Fonction	Nom Prénom	Références de coûts	Coût 2018 (évaluation : salaires + charges)	Affectation plan d'action 2018	Coût plan d'action 2018
Directeur/Animateur	REBOUL Yannick	base cout salariale 2017	51 255,85 €	10%	5 125,00 €
Chargé de mission contractualisation					
Intérimaire/Contractualisation (6 mois)	Dumas Camille	base recours intérim 2017 100 H/ mois soit 3 049 € / mois	3 049 X 6 = 18 294 €	100%	18 294,00 €
Chargé/e de mission contractualisation (4 mois)	Poste créé et mis en œuvre à partir de Septmebre 2018	base grille indiciaire fonction publique territoriale	1588,56 X 4 = 6354,24 €	100%	6 354 €
<b>Total Frais salariaux plan d'action 2018</b>					<b>29 773,24 €</b>

Application de la doctrine de financement de la Région Occitanie

Calcul demande de subvention région	
Tx intervention	80%
Total dépenses	29 773,24 €
Subvention théorique	23 818,59 €
Plafond subvention Région	30 000,00 €
Subvention déjà demandée au titre de LEADER	10 664,08 €
Montant subvention demandé	19 335,92 €

Au regard des échanges entre services, des éléments présentés et des règles de calcul de la Région Occitanie, il est proposé au Bureau Syndical :

- **De solliciter** auprès du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée une subvention de soutien à l'animation territoriale 2018 de 19 335, 92 €
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

**Résultat du vote :**

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

**Le Président**  
**Pierre MARTINEZ**

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul